

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SÉANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 28 - Présents : 22 - Procurations : 2

Rappel des dates : Convocation : 22/03/2024 - Affichage : 22/03/2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Bureau Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle Simone Veil de Lombron sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie			X
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		X
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel			X
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Franck FLOQUET - 28.03.24	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	COURTABESSIS Alain			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane		Pouvoir à Claudia DUGAST - 25.03.24	
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		

Madame Claudia DUGAST est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au titre d'un audit énergétique et d'une étude de faisabilité pour le centre aqualudique Sittellia

Délibération n°2024-DB-002

Madame la vice-présidente en charge du centre aqualudique Sittellia expose un projet de demande de subvention au titre d'un audit et d'une étude de faisabilité.

Le centre aqualudique Sittellia a été ouvert au public le 1er janvier 2000. En 2016, une extension du centre a été réalisée avec la création d'un bassin extérieur et d'aires de jeux extérieurs. Depuis, des travaux de rénovation ont pu être effectués pour améliorer l'accueil du public et l'utilisation des équipements.

Équipement-phare du territoire, le centre aqualudique fait aujourd'hui l'objet d'une fiche-action communautaire (action n°4) au titre de la rénovation des vestiaires et des sanitaires dans la convention valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Celle-ci est partie intégrante du dispositif « Petites Villes de Demain », et applicable depuis le 05 juillet 2023.

Fort de ces vingt-quatre années de mises en service, il est aujourd'hui nécessaire de planifier des travaux visant à améliorer la qualité énergétique de l'ensemble de l'équipement. Il s'agira de remplacer à terme les systèmes de chauffage et de ventilation. Pour ce faire, une mission de diagnostic et d'audit énergétique doit être effectuée au préalable.

Plus précisément, deux études seront réalisées. En premier lieu, un audit énergétique avec exigence de décret tertiaire, puisqu'il portera sur une surface bâtementaire supérieure à 1000 m². Dans un second temps, il sera procédé une étude de faisabilité.

Pour permettre la mise en œuvre de l'étude, il est proposé de solliciter le Département de la Sarthe au titre de deux enveloppes : Enveloppe déléguée « Petites Villes de Demain » par la Banque des Territoires, ainsi que l'aide à l'ingénierie départementale. Le plan de financement correspondant en serait le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Cabinet d'études : Mise en œuvre d'un audit énergétique avec décret tertiaire et d'une étude de faisabilité à Sittellia	38 400 €	Département (50%) :	19 200 €
		Enveloppe déléguée « Petites Villes de Demain » par la Banque des Territoires	
		Département (30%) :	11 520 €
		Aide à l'ingénierie départementale	
		Autofinancement (20%)	7 680 €
COUT TOTAL	38 400 €	COUT TOTAL	38 400 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le bureau communautaire,

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Président à solliciter deux subventions auprès du Département au titre de l'enveloppe déléguée Petites Villes de Demain et de l'Aide à l'Ingénierie départementale ;

Charge Monsieur le président de signer l'ensemble des documents nécessaires, dont la future convention qui sera mise en œuvre avec le Département, pour ce faire.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du bureau communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 28 mars 2024,

Le Président, André PIGNE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :

au :